

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
DE LA VILLE D'ESSEY-LES-NANCY
CONSEIL D'ADMINISTRATION
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Séance du 5 avril 2022

OBJET :
Reprise anticipée des résultats

Rapporteur : Mme CADET
Délibération n°2

EXPOSÉ DES MOTIFS

Conformément aux dispositions de l'article L. 2311-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, les centres communaux d'action sociale ont la possibilité, à l'instar des communes, d'effectuer une reprise anticipée des résultats de l'exercice antérieur, avant l'adoption du compte administratif correspondant. Cette reprise permet d'intégrer, dans le budget primitif, les déficits ou excédents générés sur l'exercice précédent, et de déterminer le niveau le plus juste de subvention communale à solliciter.

Il est proposé de procéder à la reprise anticipée de l'excédent dégagé à la clôture de l'exercice 2021 conformément au tableau ci-dessous :

Résultat de fonctionnement	
Dépenses de l'exercice	325 033,44 €
Recettes de l'exercice	325 294,32 €
Excédent antérieur reporté	14 340,60 €
<i>Résultats de clôture</i>	<i>+ 14 601,48 €</i>
Report en fonctionnement (R002)	14 601,48 €

PROPOSITION

Il est proposé au Conseil d'Administration de procéder à la reprise anticipée du résultat de l'exercice 2021 conformément au tableau ci-dessus.

DELIBÉRATION

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité la proposition ci-dessus.

Transmis et reçu en Préfecture de Meurthe-et-Moselle, le 8 avril 2022.

Pour extrait,

Le Président,



Michel BREUILLE

**CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
DE LA VILLE D'ESSEY-LES-NANCY
CONSEIL D'ADMINISTRATION**

REUNION DU MARDI 5 AVRIL 2022

**SOUS LA PRESIDENCE DE
M. Michel BREUILLE PRESIDENT DU CCAS**

Nombre de membres en exercice	17
Nombre de présents	13
Nombre de votants	15

PRESENTS :

Mmes Nadine CADET, Evelyne DEVOUGE, Marie LOZINGUEZ, Elise DROUVILLE, Geneviève BENJAMIN, Annette FRANCISCO, Janine MARCHAL, Marie-France METZELARD et Claudine ROBERT.

MM. Jacques THOUVENIN, Christophe CHEVARDÉ et Claude CHASSARD.

POUVOIRS :

M. Gabriel HOFFER à Mme Nadine CADET
Mme Catherine CHOPIN-RENAULD à M. Christophe CHEVARDÉ

EXCUSÉS :

Mme Françoise VIRIOT et M. Patrick CAILMAIL

Pour extrait,

Le Président,

Michel BREUILLE

